

dre son maître, et écarte les mains par un reste de respect ou d'hypocrisie. Le Christ lève les yeux au ciel comme pour implorer merci pour le misérable qui le livre aux bourreaux. « Il semble, a dit M. Alexandre Tardieu, que Scheffer ait pris un pinceau vénitien pour modeler ces deux figures, qu'un beau contraste fait valoir : l'une bestiale et vile, l'autre indignée, mais comprimant sa colère et subissant avec résignation le dernier outrage. » Jamais, en effet, Ary Scheffer n'avait joint un dessin plus expressif à une couleur plus moelleuse, plus blonde, plus transparente. Les deux personnages sont à mi-corps. La tête de Jésus respire la tristesse et la bonté; celle de l'Is-carote est admirable de laideur et d'hypocrisie. Ce tableau, qui n'a pas plus de 60 centimètres de haut sur 49 de large, a été gravé par M. J. Chevrone.

Baiser de Judas (LE), tableau de M. Ernest Hébert, musée du Luxembourg. Le disciple infidèle s'approche du maître et lui saisit le bras, tandis que l'un des hommes dont il s'est fait suivre dirige sur Jésus la lumière d'une lanterne. Immobile, calme, résigné, le Christ tourne vers Judas des regards où il y a plus de tristesse que de colère; sa belle figure se détache sereine, au milieu des faces ignobles des misérables qui l'environnent, comme des dogues en arrêt autour de leur proie; il semble bien moins préoccupé du sort qui l'attend qu'affligé de la lâcheté de son disciple, et sa bouche ne s'est encore ouverte ni pour la plainte, ni pour le reproche; le moment n'est pas encore venu où il dira : « Judas, trahistu ainsi le Fils de l'homme par un baiser ? » M. Hébert a traité son sujet avec sentiment; il en a saisi le côté pathétique, et il a su donner à ses figures des expressions bien en harmonie avec leur caractère; mais il s'est montré un peu faible, un peu indécis dans l'exécution. L'effet de lumière, renouvelé de Gérard Honthorst, est peint avec un soin excessif, et l'intérêt du drame en est beaucoup amoindri. M. Hébert a prouvé qu'il avait étudié avec soin les anciens maîtres; mais, au lieu de suivre discrètement et timidement leurs traces, il eût mieux fait sans doute de ne consulter que ses propres forces. « Dessin, coloris, effet, a dit M. de Laborde, tout se trouve dans le *Baiser de Judas*, mais à l'état d'intention; tout dénonce les scrupules d'une conscience soigneusement interrogée; rien n'accuse un esprit tout à fait convaincu, une volonté tout à fait personnelle. » Malgré ses défauts, ce tableau est incontestablement une des meilleures peintures religieuses qui aient paru aux expositions depuis quelques années; il a obtenu un succès légitime au Salon de 1853.

BAISERIE s. f. (bè-ze-ri — rad. *baiser*). Action de donner des baisers. || V. mot.

BAISEUR, EUSE s. (bè-zeur, eu-ze — rad. *baiser*). Celui, celle qui aime, qui se plaît à donner des baisers : *Un baiseur insupportable. C'est une baiseuse perpétuelle.* (Trév.)

BAISOIR s. m. (bè-zoir). Métrol. Syn. de *bajoire*.

BAISONNE s. f. (bè-zon-je). Hortie. Excroissance que la piqure de certains pucerons fait naître sur la sauge. || On dit aussi *BADZENGE*.

BAISOTTÉ, ÊE (bè-zo-té) part. pass. du v. *Baisotter* : *Un enfant BAISOTTÉ de tout le monde.*

BAISOTTER v. a. ou tr. (bè-zo-té — fréquent. de *baiser*). Donner des baisers répétés : *Elle est toujours à BAISOTTER sa mère.*

Se baisotter v. pr. *Se baiser* souvent l'un l'autre : *Ils ne font que se BAISOTTER.* (Acad.)

BAISSANT (bè-san) part. prés. du v. *Baïsser* : *On voit çà et là des bœufs accroupis entre les herbes, BAISSANT la tête sous le passage du sirocco.* (St-Marc Gir.)

Tous deux baissant les yeux, tristement dessillés, Sur la terre en tremblant se sont agenouillés ! DELILLE.

BAISSANT, ANTE adj. (bè-san, an-te — rad. *baiser*). Qui baisse, qui s'affaiblit : *Au soleil BAISSANT, nous revînmes à Naples, couchés sur nos bancs de rameurs.* (Lamart.)

BAISSE s. f. (bè-se — rad. *baiser*). Mouvement d'une surface dont le niveau décroît : *Cette chaussée a subi une BAISSE de vingt centimètres. La BAISSE des eaux de la rivière n'a pas discontinué.*

— Par ext. Affaiblissement : *Ma santé est dans une de ses BAISSES.* (Joubert.) || Etat d'une personne qui perd de ses forces, de son autorité ou de son influence : *Décidément, monseigneur est en BAISSE.* (Alex. Dum.)

— Mar. *Baisse de la mer*, Reflux. || Peu usité.

— Comm. Diminution de prix, de valeur : *Les sucres sont en BAISSE, ont éprouvé de la BAISSE. La BAISSE de ce genre de marchandises doit ralentir l'activité de votre manufacture.* (Acad.) *Une BAISSE de prix amenée par les progrès de l'industrie est très-utile.* (Droz.) || Se dit surtout, par opposition à *hausse*, en parlant de la diminution dans la valeur des effets publics, des actions industrielles : *La hausse et la BAISSE. Les hausses et les baisses dont le cours du change est susceptible font voir l'état du négoce dans une nation aussi manifestement que les variations du mercure montrent l'état de l'atmosphère.* (***)

Couché près de ma caissière, Je m'endors à la hausse et m'éveille à la baisse. C. DELAVIGNE.

|| *Jouer à la baisse*, Vendre fictivement des effets publics ou des valeurs industrielles, à condition que, à l'époque de la livraison, on gagnera la valeur dont ils auront baissé, ou l'on perdra celle dont ils auront haussé. || *Les actions sont en baisse*, Se dit métaphoriquement du mauvais état des affaires de quelqu'un, ou du peu d'espoir que l'on aie entrepris, un projet, etc. : *Son mariage ne se fera pas; ses actions sont en baisse près des parents de la jeune fille.*

— **Antonyme**. Hausse, élévation, renchérissement.

— **Encycl.** Bourse. Dans le langage de la Bourse, les opérations à la *baisse* sont de plusieurs sortes. Elles consistent : 1° à vendre ferme et à acheter une fois la *baisse* parvenue au point où l'on croit qu'elle doit s'arrêter. Exemple : vendre 3,000 fr. de rente 3 pour 100 à 70 fr., soit 70,000 fr.; acheter lorsque la rente est tombée à 69 fr. 25, soit 69,250 fr.; les 750 fr. de différence composent le bénéfice de l'opération, sauf les frais de courtage. 2° à vendre à *prime* et à *découvert*. Exemple : La rente 3 pour 100 à *prime*, fin prochain, c'est-à-dire fin du mois prochain, étant cotée à 71 fr. 50, dont 1 fr. 50 de prime, en vendant 6,000 fr. à ce prix, on touche 3,000 fr. de prime. En cas de *baisse* de la rente à 69 fr. le jour de la réponse des primes, l'acheteur ne lèvera pas ses rentes; le vendeur aura donc pour bénéfice les 3,000 fr. qu'on lui aura payés à titre de prime. Si, au contraire, on lève la prime, il aura alors 6,000 fr. de rente à racheter en liquidation. S'il peut les avoir au-dessous de 71 fr. 50, son bénéfice se composera de la différence entre son prix d'achat et 71 fr. 50; si, au contraire, il est obligé de racheter au-dessus, sa perte équivaudra à la différence entre 71 fr. 50 et son prix d'achat. 3° la troisième sorte d'opérations consiste à acheter à *prime* et à vendre ferme le même jour. On limite ainsi la perte à la différence existant entre la rente ferme et la rente à *prime*, et on peut profiter de la *baisse*, tant grande soit-elle. Exemple : acheter 3,000 fr. de rente à 70 fr. 25, dont 50 centimes de prime, soit 70,250 fr.; au même instant la rente ferme est à 69 fr. 85, la même quantité de rente à ce taux vaut donc 69,850 fr.; en vendant ferme à ce cours, la différence de 400 fr. sera la seule perte qu'entraînera l'opération tant que la rente n'arrivera pas au-dessous de 68 fr. 85; mais tant qu'elle tombera au-dessous de ce chiffre, il y aura profit. En supposant qu'elle descende à 68 fr. 10, l'opérateur, abandonnant sa rente à *prime* et achetant à ce cours, réalise la différence existant entre 68,100 fr. et 69,850 fr., soit 1,750 fr.; en en déduisant la prime de 500 fr. payée dans l'achat des 3,000 fr. de rente à 69 fr. 25, dont 50 c. de prime, son bénéfice sera encore de 250 fr. Au mot *Bourse* nous expliquerons les opérations qui sont à la fois à la hausse et à la baisse, et comment on peut convertir une opération à la hausse en une opération à la baisse, ainsi qu'une opération à la baisse en une opération à la hausse.

Les opérations à la *baisse*, comme, du reste, les opérations à la hausse, se prolongent à l'aide des reports. Exemple : on a vendu à découvert 3,000 fr. de rente à 68 fr., soit 68,000 fr. Dans cette situation, il est possible que la rente monte à 69 fr. 55; mais comme on croit toujours à la *baisse*, on veut prolonger son opération; alors on achète 3,000 fr. de rente à 69 fr. 55, soit 69,550 fr.; si le report est à 40 c., on vend fin du mois prochain 3,000 fr. de rente à 69 fr. 95, on paye en liquidation la différence entre le prix de la vente à découvert et celui provenant de la hausse survenue, soit 1,550 fr., moyennant quoi on reste vendeur fin du mois prochain à 69 fr. 95. On prolonge encore une opération à la *baisse* en ne se laissant pas décourager par la continuité de la hausse et en persistant à vendre. Exemple : on a vendu 3,000 fr. de rente à 68 fr. 80, soit 68,800 fr.; la rente est montée à 69 fr. 60; on vend encore 3,000 fr. de rente à ce cours. On se trouve ainsi vendeur de 6,000 fr. de rente au prix moyen de 69 fr. 20, et en admettant une *baisse* au-dessous de ce chiffre, on pourra racheter avec bénéfice les 6,000 fr. de rente dont on sera vendeur. Cette sorte d'opération a, comme on le voit, ses dangers. En cas de hausse, on bonifie encore une opération à la *baisse*, en vendant à *prime* une quantité de rentes égale à celle dont on est déjà vendeur ferme. Exemple : on a vendu 3,000 fr. de rente à 70 fr., soit 70,000 fr.; depuis, la rente est montée à 72 fr. 70. On bonifie son opération en vendant 3,000 fr. de rente à *prime* dont 1 fr. à 73 fr. 70. Alors deux cas se présenteront : ou les 3,000 fr. de rente vendus à *prime* seront levés, ou ils ne le seront pas. Si la prime est levée, on se trouvera vendeur de 6,000 fr. de rente au prix moyen de 71 fr. 80; au lieu de 3,000 fr. au cours de 70 fr., on aura donc ainsi haussé le prix de la vente de 1 fr. 80. En cas d'abandon de la prime, on aura reçu 1,000 fr. de prime, ce qui bonifiera d'autant le prix de vente.

En dehors des événements politiques, dont tout le monde peut, en général, apprécier les conséquences au point de vue de la Bourse, la *baisse* peut être également prévue d'après le taux du report. L'élévation du report étant un signe de la rareté de l'argent, les rentes qui arrivent sur la place ne se trouvant plus soutenues par les capitaux, ne peuvent que baisser.

Les opérations à la *baisse* ont, aux époques de troubles politiques ou d'embarras financiers, maintes fois provoqué la colère des gouvernements. Pendant la première Révolution, elles coûtèrent la vie et la fortune à plusieurs personnes. Napoléon fut un instant sur le point de prendre ce qu'il appelait des mesures sévères contre les baissiers, qui, à ses yeux, étaient les plus vils des agioteurs. Il fallut toute la confiance et l'estime que lui inspirait son ministre du Trésor, M. Mollien, pour l'empêcher de se porter à un de ces actes de violence injuste qui auraient été encore plus fatal au crédit de l'Etat qu'à la fortune privée des spéculateurs qui en auraient été l'objet. Aujourd'hui même, bien que les opérations de Bourse deviennent chaque jour de plus en plus familières à toutes les classes de la société, sans exception, nombre de jeunes gens, attachant encore une certaine réprobation aux opérations à la *baisse*, sont assez disposés à considérer les baissiers comme de mauvais citoyens. En réalité, les opérations à la *baisse* ne sont pas plus blâmables que les opérations à la hausse; on peut dire qu'elles ne produisent rien d'utile pour la société, qu'elles sont souvent funestes à ceux qui s'y livrent, que les haussiers et les baissiers ne sont au fond que des hommes dominés par la passion du jeu; mais si cette passion engendre souvent l'indifférence en matière politique, ce reproche n'atteint pas plus ceux qui jouent à la *baisse* que ceux qui jouent à la hausse.

BAISSÉ, ÊE (bè-sé) part. pass. du v. *Baïsser*. Tiré en bas, rapproché du sol : *A peine le rideau BAISSÉ, nous sortîmes du théâtre.* (Balz.) || Incliné, penché, dirigé en bas : *Idonée écoutait ce discours la tête BAISSÉE. L'humble et grave artiste doit expliquer l'art, tête nue et l'œil BAISSÉ.* (V. Hugo.) *La jeune femme, les yeux BAISSÉS et rougissant, écoulait en effeuillant son bouquet.* (E. Souvestre.)

Sa paupière aux longs cils n'était jamais baissée. LAMARTINE.

Ses superbes coursiers qu'on voyait autrefois, Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix, L'œil morne maintenant, et la tête baissée, Semblaient se conformer à sa triste pensée. RACINE.

— Par anal. Dont le niveau est moins élevé : *Ce terrain est bien BAISSÉ. La rivière est BAISSÉE de deux mètres.*

— Par ext. Qui a moins de force, d'intensité : *Ce ton devrait être un peu BAISSÉ. Sa voix est BAISSÉE depuis sa maladie.* || Qui a perdu de sa valeur, de son prix : *Les soies sont bien BAISSÉES. J'achèterai du mobilier quand il sera un peu BAISSÉ.*

— Fam. Qui a perdu de son énergie, de ses forces, de sa santé : *Il est bien BAISSÉ depuis que je ne l'avais vu.* || Qui a perdu de ses facultés intellectuelles : *Coulanges a fort bien fait son personnage; il n'est point BAISSÉ.* (Mme de Sév.) *Je sais que vous êtes vieilli; mais voudriez-vous que je crusse que vous êtes BAISSÉ?* (La Bruy.) || *Il faut que je sois bien BAISSÉ puisque l'envie de plaire à madame d'Aiguillon n'a pu encore m'inspirer.* (Volt.)

— *Tête baissée*, La tête inclinée vers le sol et sans regarder devant soi : *Marcher TÊTE BAISSÉE. S'en aller TÊTE BAISSÉE.* || Etourdiement, inconsidérément, sans examen : *Je donnai TÊTE BAISSÉE dans ce projet extravagant.* (Le Sage.)

Tu cours tête baissée au fond du précipice. C. DELAVIGNE.

Toujours un amoureux s'en va tête baissée. A. DE MUSSET.

|| Courageusement, résolument, sans regarder au danger : *Aller au combat TÊTE BAISSÉE. Se jeter TÊTE BAISSÉE dans les rangs ennemis. Ils le connaissent fort timide et incapable d'aller TÊTE BAISSÉE contre la reine-mère.* (L'abbé de Choisy.)

L'âme doit se roidir plus elle est menacée, Et contre la fortune aller tête baissée. CORNEILLE.

|| Sans hésitation : *Quand quelqu'un nous emploie, on doit, tête baissée, Se jeter dans ses intérêts.* MOLIERE.

BAISSEMENT s. m. (bè-se-man — rad. *baiser*). Action de baisser : *Quelques BAISSEMENTS de tête, un soupir mortifié, deux roulements d'yeux rajustent dans le monde tout ce qu'ils peuvent faire.* (Mol.)

BAISSER v. a. ou tr. (bè-sé — rad. *bas*). Mettre plus bas, placer en un lieu moins haut : *BAISSER un tableau, une glace. Il faut BAISSER ces lustres.* || Rendre plus bas, diminuer de hauteur : *BAISSER une table, un tabouret. BAISSER une maison.*

— Pousser, tirer, mouvoir de haut en bas : *BAISSER la visière d'un casque. BAISSER les glaces d'une voiture. BAISSER une jalousie, un store. Au théâtre, on BAISSE ordinairement la toile pendant les entr'actes. La déesse BAISSE son voile, pour cacher la rougeur de ses joues.* (Fén.)

— Diriger en bas ou plus bas : *BAISSER la lance, BAISSER l'épée, le drapeau, pour saluer. BAISSER le pavillon d'un vaisseau. Les lecteurs BAISSENT leurs faïces devant les consuls.* || Signifie aussi moralement, reconnaître la supériorité de quelqu'un, et s'emploie dans le même sens de *baisser pavillon*. || *Baïsser pavillon*, Amener son pavillon, soit pour se rendre à l'ennemi, soit pour faire honneur à quelqu'un. Se prend aussi dans le sens de se reconnaître inférieur ou vaincu : *Il faut*

BAISSER PAVILLON devant vous. Je lui ferai BAISSER PAVILLON devant cette savante femme. (Balz.)

— Incliner vers le sol, en parlant d'une partie du corps : *BAISSER la tête, le front. BAISSER la jambe. On vit saint Louis BAISSER sa tête sacrée aux pieds des pauvres qui lui représentaient Jésus-Christ.* (Fléch.)

Baissez la tête, enfant, que le saint-chrême y tombe. LAMARTINE.

|| La Fontaine a dit *Baïsser la tête*, en parlant d'un végétal; c'est le chêne qui dit au roseau :

Le moindre vent qui, d'aventure, Fait rider la face de l'eau, Vous oblige à baisser la tête.

LA FONTAINE.

|| Comme le mouvement d'une personne qui baisse la tête ou le front accompagne souvent un acte de soumission, cette locution signifie au fig. Se soumettre, se résigner : *Il faut BAISSER LA TÊTE et souffrir.* (Mme de Sév.) *Il faut se soumettre et BAISSER LA TÊTE.* (Mme de Sév.) *Saint Augustin BAISSAIT LA TÊTE sous l'autorité de l'Eglise.* (Boss.) *Élevez-vous au-dessus de la puissance des hommes, mais BAISSÉZ LA TÊTE sous la majesté et la puissance divine.* (F. Boulaud.)

Le tyran qui m'opprime Me verrait à ses pieds baisser un front soumis. COLARDEAU.

|| *Baïsser les yeux*, Les diriger vers la terre, en abaissant la paupière supérieure : *On contraire des nouvelles mariées, qui se croient obligées de BAISSER LES YEUX, madame de Sévigné osait montrer sa joie.* (Ste-Beuve.)

Tu pleures, malheureuse, et tu baisses les yeux ! VOLTAIRE.

Ma fille, vous pleurez Et baïssiez, devant moi, vos yeux mal assurés ! RACINE.

|| Au fig. Témoigner une crainte respectueuse : *Les étrangers sont venus des îles les plus lointaines BAISSER LES YEUX devant la gloire de Votre Majesté.* (Mass.)

Qui ! moi, baisser les yeux devant ces faux prodiges ! VOLTAIRE.

|| *Baïsser l'oreille*. Ne se dit guère, au sens propre, que des chiens chez lesquels on remarque ce mouvement particulier lorsqu'ils redoutent un châiment ou qu'ils ont subi quelque mésaventure. Appliquée aux hommes, cette locution indique la confusion ou le découragement : *Il BAISSE L'OREILLE et se hâte de sortir.*

— Par ext. Rendre moins intense, moins fort, en parlant de la voix : *BAISSER la voix. Le piano est juste au ton de l'orchestre de San-Carlo, qu'on BAISSE la saison dernière à cause de mon rhume.* (G. Sand.) || Diminuer, affaiblir le ton de : *BAISSER un violon, une corde de violon. BAISSER le ton, Chanter ou parler dans un ton plus bas.* || Signifie aussi Parler avec moins d'audace, d'emportement ou de suffisance : *Je n'ai pas peur du bruit, vous pouvez BAISSER LE TON. Quand il me vit résolu, il BAISSE LE TON.*

— Fig. Diminuer, en parlant d'un prix, d'une valeur : *BAISSER le prix du pain, le prix de la viande.*

— Typogr. *Baïsser la pointure*, Rectifier le registre lorsqu'il est imparfait.

— Manég. *Baïsser la main à un cheval*, Lui donner la bride et le lancer au grand galop.

— Fauconn. *Baïsser le corps du gerfaut*, Le faire maigrir.

— Agric. *Baïsser un cep, un sarment*, Couper la partie la plus haute, pour concentrer la sève dans la partie basse.

— v. n. ou intr. Perdre de la hauteur de son niveau : *La mer ne BAISSE jamais. La rivière a BAISSÉ de plusieurs mètres. Le vin BAISSE dans le tonneau.* || Paraître diminuer d'élévation par un effet de l'éloignement :

Sous leurs pas diligents le chemin disparaît, Et le pilier loin d'eux déjà baisse et décroît. BOILEAU.

— Être tiré de haut en bas : *C'est quand la toile BAISSE sur un dénouement qu'il faudrait pouvoir commencer.* (G. Sand.)

— S'approcher de l'horizon, en parlant du soleil ou d'un autre astre : *Le soleil commence à BAISSER. La lune BAISSE rapidement.*

— Perdre de son intensité : *Le vent BAISSE, le vent commence à BAISSER. La température BAISSE rapidement. Votre voix semble avoir BAISSÉ. Ma vue BAISSE tous les jours. Le jour BAISSE, mon frère, le jour BAISSE; retourne seul à notre case.* (B. de St-P.) *Mon petit-fils, qui a deux mois, pleure dès que le jour BAISSE.* (Michelet.)

Mais le jour baisse, et l'air s'est épaissi. DUCIS.

Mes vieux amis, quand pour nous le jour baisse, Souhaitons-nous un gai bonsoir. BÉRANGER.

Il marche, et l'horizon recule devant lui; Il marche, et le jour baisse. C. DELAVIGNE.

|| Lamartine a dit très-hardiment *l'heure baisse*, pour le jour baisse :

Rien ne manque à ces lieux qu'un cœur pour en jouir; Mais, hélas ! l'heure baisse et va s'évanouir. LAMARTINE.

— Perdre de ses qualités : *Ce vin BAISSE au lieu de gagner.*

— Diminuer de valeur, de prix : *Les actions, les fonds BAISSENT. Les cafés ont beaucoup*